



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 11 juin,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2020

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe

Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjointes.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Anne OLIVERO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par André MOLINO

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200611-13-06-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2020

Affichage : 15/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



=====

DELIBERATION N°13.06.2020

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Désignation d'un(e) élu(e) en charge des questions de défense auprès du Ministère de la Défense.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La professionnalisation des armées et la suspension de la conscription ont conduit le gouvernement à reformuler les relations entre la société française et la défense militaire.

Dans ce cadre, il a été décidé que l'action des forces armées s'inscrive pleinement dans la vie du pays, favorisant ainsi la connaissance et la reconnaissance de leurs missions.

Le gouvernement a souhaité engager une série d'actions permettant le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne afin de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées.

A cet effet, et suite aux élections municipales du 15 mars 2020, conformément aux textes en vigueur, il convient de désigner au sein de chaque assemblée communale un conseiller(e) municipal(e) en charge des questions de défense.

Ce conseiller aura vocation à devenir l'interlocuteur privilégié du Ministère de la Défense. Il sera destinataire d'une information régulière de ce département ministériel et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de traiter des questions relatives au recensement.

Il devra informer et sensibiliser les administrés de la possibilité offerte à chacun de prendre part à des activités de défense dans le cadre des préparations militaires, du volontariat et de la réserve militaire.

Lors de la précédente mandature, c'est Monsieur Emilien GOGUEL-MAZET qui avait été désigné pour assurer les fonctions de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Dans un souci de continuité, je vous propose de le reconduire dans cette fonction.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

DESIGNE Monsieur Emilien GOGUEL-MAZET aux fonctions de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Le Maire,

André MOLINO

